

Initiatives ministérielles

du greffier pour l'heure prévue, c'est-à-dire dix-huit heures, ou est-ce qu'elle peut être donnée plus tard? Cela n'est pas parfaitement clair dans la décision de la présidence relative à la signature originale.

M. le Président: Je remercie le député. Je regrette qu'il puisse y avoir eu confusion. J'espère pouvoir la lever entièrement. Je suis heureux de pouvoir préciser à tous les députés que, sauf modification du Règlement, la copie signée doit être reçue avant l'heure limite.

• (1250)

Cela veut dire, en pratique, que si un député veut avertir le greffe par fax c'est sans doute une bonne chose, mais pour que le sujet puisse être pris en considération, il est nécessaire que la copie signée soit reçue avant dix-huit heures.

M. Boudria: Monsieur le Président, puis-je me permettre de dire que, peut-être, il serait temps que le comité parlementaire revoit cette règle, de sorte qu'il suffise d'envoyer confirmation écrite plus tard, si le fax a été transmis à temps.

Il me semble qu'il devrait être possible de faire place à cette nouvelle technologie. J'espère, monsieur le Président, que vous porterez cela à l'attention du comité pour que, dans une certaine mesure, on contribue à la modernisation de notre institution.

M. le Président: J'accepte, dans l'esprit où elle a été donnée, la suggestion du député. Je consulterai les députés et j'essaierai de faire valoir la suggestion.

Je rappelle aux députés qu'il faut réfléchir à cela très sérieusement. Nous ne voudrions pas nous retrouver devant une situation où une personne qui a donné avis par fax, puis un document de confirmation signé après l'heure limite, se trouve en conflit avec un autre député qui a remis la motion signée dans les délais prévus.

Ce sont des choses auxquelles il faut réfléchir. Je suis sûr que l'on peut résoudre le problème. Je remercie les députés.

MESURE MODIFICATIVE

Le président suppléant (M. DeBlois): Il reste au député d'Ottawa-Centre quatre minutes pour conclure son intervention.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, si je me souviens bien, il me reste quatre minutes et quatorze secondes, mais allons-y pour quatre minutes.

Mon intervention portera sur le traitement que le gouvernement réserve au programme canadien de prêts aux étudiants. La dernière fois que j'ai pris la parole à la Chambre pour dénoncer les propositions du gouvernement, j'ai cité quelques exemples pour appuyer mes propos. J'ai fait valoir que le gouvernement devrait respecter sa promesse au sujet de l'impôt de 3 p. 100 qu'il a appliqué aux prêts aux étudiants.

Je veux réitérer ma demande au gouvernement pour qu'il abolisse cet impôt de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Le Programme canadien de prêts aux étudiants doit aider les étudiants qui ont besoin d'argent. Par conséquent, le gouvernement doit maintenir tous les programmes d'aide aux étudiants et en établir de nouveaux.

Cela signifie que le gouvernement doit collaborer avec les gouvernements provinciaux qui envisageraient d'établir des programmes de ce genre ou d'en créer d'autres. Cependant, depuis toujours, c'est la responsabilité de tous d'aider les étudiants qui veulent avancer et progresser.

Le gouvernement doit dénoncer les mesures prises par le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario qui a laissé tomber les bourses aux étudiants, qui a réduit le financement consenti aux étudiants et aux établissements. Il doit dénoncer les mesures prises par d'autres ordres de gouvernement, comme le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario qui, en deux ans, a augmenté de plus de 10 p. 100 les frais de scolarité.

On demande constamment aux députés de ce côté-ci de la Chambre de proposer des solutions de rechange.

J'ai quelque chose à proposer au gouvernement. Il devrait immédiatement arrêter un plan d'action qui viserait tous les intervenants du système d'éducation, c'est-à-dire les gouvernements provinciaux, les représentants des commissions scolaires, les organisations de parents, les organismes bénévoles, les étudiants, le monde des affaires et ainsi de suite pour qu'on parvienne à régler ces incroyables difficultés d'accès à l'éducation à tous les niveaux, et pas seulement au niveau postsecondaire.

Il nous faut une stratégie efficace à l'échelle nationale ainsi que la coopération et la coordination du gouvernement fédéral pour lancer un débat constructif au sujet de l'éducation et de l'accès à l'éducation dans notre société. C'est pour cette raison que nous demandons au gouvernement d'établir un tel plan d'action et de s'attaquer